

2009/1686 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 5 000 € A L'ASSOCIATION « ARTISCHAUD » POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE LA CULTURE LIBRE « ARTISCHAUD » DU 17 AU 24 OCTOBRE 2009 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « ArtIsChaud » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour l'organisation de son festival du 17 au 24 octobre 2009 dans différentes salles lyonnaises et notamment à l'Université Lyon II, dans le 7^e arrondissement.

Créée le 27 janvier 2009, l'Association « ArtIsChaud » soutient la création et l'exploitation artistique indépendante dans le cadre des licences ouvertes. Issues de l'avènement du logiciel libre, les licences libres, compatibles avec le code de la propriété intellectuelle français, permettent aux artistes d'offrir un cadre juridique quant à l'utilisation de leurs œuvres et aux utilisateurs un usage légal du téléchargement.

L'Association organise ainsi des manifestations afin d'informer le public et les artistes sur les modes émergents de diffusion et d'exploitation des œuvres à l'ère numérique et sur l'économie qui en découle. En septembre 2008, le premier festival « ArtIsChaud » a proposé une programmation artistique variée ainsi que de nombreuses conférences traitant des enjeux de la libre diffusion.

La deuxième édition du festival aura lieu du 17 au 24 octobre 2009 et accueillera notamment deux conférences traitant de la création et internet, avec un focus plus particulier sur les licences libres à l'Université Lyon II. Parallèlement, des représentations de théâtre, de danse, des concerts rock-folk, de musiques actuelles, un atelier enfant avec l'Association AADN, des projections cinéma et des ateliers de musique assistée par ordinateur seront proposés.

Cette manifestation aura lieu dans plusieurs lieux lyonnais : Marché Gare, Atelier des Canulars, Université Lyon II, Salle Léo Ferré, le Périscope, le Sixième Continent, l'Université Lyon II Grand Amphi, Lyon II Campus (Amphi culturel), Maison pour tous des Rancy.

La Ville de Lyon souhaite soutenir le projet de l'Association ArtIsChaud afin de :

- permettre au public de mieux appréhender l'acte de création et les notions de droits d'auteur ;

- présenter des artistes ayant fait le choix de la libre diffusion numérique de leurs œuvres en expliquant leur démarche ;

- proposer un rendez-vous de réflexion sur la culture à l'ère numérique.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 82 440 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association «ArtIsChaud », je propose de lui allouer une subvention de 5 000 euros. »

Vu ladite convention ;

Vu les avis émis par les Conseils des 2^e, 3^e, 5^e et 7^e arrondissements ;

Oùï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1- Une subvention de 5 000 € est allouée à l'Association «ArtIsChaud » pour l'organisation du festival de la culture libre « ArtIsChaud » du 17 au 24 octobre 2009.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « ArtIsChaud » est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2009, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n°43985, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD-BELKACEM